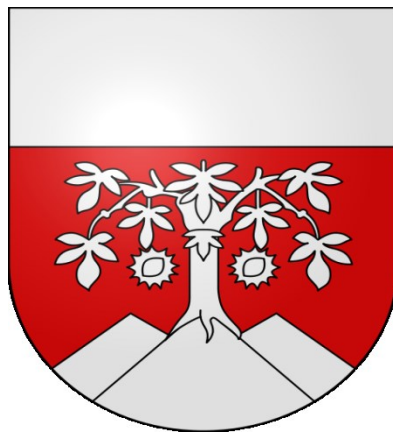


CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE



**Procès-verbal de la séance du
lundi 27 octobre 2014, à 20h15,
à la salle du Conseil communal**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 6 octobre 2014.
2. Préavis 9/10/11/2014: accueil préscolaire (octroi d'une subvention aux parents/aide au démarrage Ludo & Duc + Cap Canaille)
3. Actualités et communications de la Municipalité.
4. Communications du Président et du Bureau du Conseil.
5. Propositions individuelles et divers.

Présidence: M. Daniel BESSON, Président.

Le Président ouvre la séance à 20h15 en saluant le Syndic et les cinq autres membres de la Municipalité présents ainsi que les représentants de l'administration communale.

Le secrétaire procède à l'appel.

Sont excusés: Mmes et MM. Karin BAUD, Marie-Dominique GROBETY, Jean-Pascal ABT, Guy CORBAZ, Jean-Claude AMIGUET, Patrick MATTENBERGER, Christophe ROHR, Jean-Marie PIEMONTESI, Nicolas MOJON, Randolph ARENDSE.

Sont absents: MM. Gilbert MONNEY et Philippe HAYWARD

Est décédé: M. Jean-Daniel JOERG

Sont présents au moment de l'appel: 52 Conseillères et Conseillers.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il ouvre la séance en rappelant que, lors de la dernière séance du Conseil, Jean-Daniel Joerg a pris la parole pour la dernière fois dans cette assemblée. Il a été terrassé par une crise cardiaque dans la nuit qui a suivi. Au nom du Conseil communal et de la Municipalité, le Président rend hommage à cet édile disparu, entré en fonction en 1997 et toujours membre de la Commission des finances et de la Commission de recours en matière d'impôts.

Après avoir retracé la carrière du défunt et évoqué sa personnalité, le Président demande à l'assemblée d'observer une minute de silence.

(L'Assemblée se lève et observe une minute de silence).

Implorant la protection divine sur les travaux du Conseil, le Président propose de modifier l'ordre du jour en inscrivant comme premier point l'assermentation d'un nouveau Conseiller puis en intercalant entre le point 3 et le point 4 l'élection d'un membre à la Commission des finances et à la Commission de recours en matière d'impôts.

Cet ordre du jour modifié est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

► Mis aux voix, l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Assermentation d'un nouveau Conseiller

Le Président rappelle les dispositions réglementaires en cas de vacance en cours de législature (LEDP et LC). Le premier suppléant éligible est M. Gérard MENETREY, qui est prié de se présenter devant l'assemblée pour sa prestation de serment.

(L'Assemblée se lève).

M. Gérard MENETREY prête serment et prend place parmi les Conseillères et Conseillers.

2. Approbation du PV de la séance du 6 octobre 2014

Le Président met ce PV en discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

► Mis au vote, le PV est accepté sans opposition, avec remerciements à son auteur.

3. Préavis 9/2014. Accueil préscolaire, octroi d'une subvention aux parents

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. M. Olivier WEBER donne lecture de son rapport.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. M. Stephan LEONI donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président met au vote le préavis 9/2014, tel que présenté par la Municipalité

► L'arrêté est accepté à l'unanimité moins une voix.

4. Préavis 10/2014. Aide au démarrage pour la garderie Ludo & Duc

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. M. Olivier WEBER donne lecture de son rapport.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. Mme Anh-Nga TRAN donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Laurence MULLER-ACHTARI aimerait savoir comment a été définie la période de cinq ans durant laquelle les enfants de parents montains bénéficient d'un accès prioritaire à la garderie.

M. Jacques MARCHAND, Municipal, explique qu'il s'agit d'une période usuelle dans les contrats de ce type. En l'occurrence, il s'agit de 30 places réservées. Dans l'hypothèse où toutes ne serait pas occupées, la commune ne répond à aucune obligation supplémentaire.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président met au vote le préavis 10/2014, tel que présenté par la Municipalité

► L'arrêté est accepté à l'unanimité moins une voix.

5. Préavis 11/2014. Aide au démarrage pour la garderie Cap Canaille

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. M. Olivier WEBER donne lecture de son rapport.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. Mme Anh-Nga TRAN donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Viviane PRATS-ALVAREZ souhaite que l'on mentionne dans les préavis le nombre de places réservées aux enfants du Mont.

M. Jacques MARCHAND explique que, dans les futures conventions, le chiffre de 30 places figure noir sur blanc.

M. Marc MAILLARD fait remarquer que, contrairement à ce qui a été dit, les préavis municipaux mentionnent explicitement les 30 places.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président met au vote le préavis 11/2014, tel que présenté par la Municipalité

► L'arrêté est accepté à l'unanimité moins une voix.

6. Election complémentaire à la Commission des finances

Le Président rappelle les dispositions du Règlement du Conseil (art. 38). En particulier, l'élection peut être tacite si le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir.

La discussion est ouverte.

M. Jacques ISELY propose la candidature de M. Cédric MOTTIER, qui accepte de se porter candidat.

Il n'y a pas d'autre candidature.

► M. Cédric MOTTIER est élu tacitement.

(La salle applaudit).

7. Election d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôt

Le Président explique qu'il s'agit de nommer un nouveau membre et, le cas échéant, un nouveau suppléant.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marc PETERMANN propose la candidature de M. Christophe CORBAZ, qui accepte de se porter candidat.

Il n'y a pas d'autre candidature.

► M. Christophe CORBAZ est élu tacitement.

(La salle applaudit).

Le Président ouvre la discussion à propos de l'élection d'un suppléant.

M. Yves BUFFIN DE CHOSAL propose sa candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature.

► M. Yves BUFFIN DE CHOSAL est élu tacitement.

(La salle applaudit).

8. Actualités et communication de la Municipalité

La parole est donnée à M. Jean-Pierre Sueur, Syndic

- 7'000è habitant de la commune : c'est une petite fille de 2 ans, qui sera fêtée comme il se doit en compagnie de ses parents.
- Absence de M. Michel ODIER: le Municipal a été retenu à Genève par des obligations professionnelles.

9. Communications du Président et du Bureau du Conseil

- Le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Karin BAUD avec effet immédiat.
- Le prochain viennent-ensuite sera convoqué pour la séance du 15 décembre et assermenté à cette occasion.
- Mme Geneviève HOCHSTRASSER, Municipale, rappelle que Mme Karin BAUD était membre de la Commission de naturalisation et communique que le poste de Mme Baud ne sera pas repourvu avant la fin de la législature.

10. Propositions individuelles et divers

Mme Viviane PRATS-ALVAREZ s'étonne que les opposants au plan de quartier des Montenailles n'aient pas reçu de réponse de la Municipalité.

M. Jean-Pierre SUEUR fait valoir que la réponse appartient au Canton et que la Municipalité n'a aucune prise sur le délai dans lequel il sera répondu aux opposants.

M. André MULLER a constaté que la souffleuse a été engagée pour souffler des feuilles dans le chemin forestier qui mène aux cibles. Il doute de l'opportunité d'une telle opération, conduite pour faire passer le temps et brasser de l'air.

M. Jean-Pierre SUEUR indique qu'il évoquera la chose avec son collègue Michel ODIER.

M. Jean-Marc PETERMANN demande aux membres de la Commission de recours en matière d'impôt de bien vouloir se réunir après le Conseil.

M. Stephan LEONI souhaite que le Conseil puisse à l'avenir travailler sans papier. Est-ce envisageable et dans quel délai ?

M. Jean-Pierre SUEUR souscrit à l'idée mais signale que, parfois, les plans de quartier sont plus faciles à lire sur le papier. Il signale par ailleurs que la salle du Conseil va être équipée du wifi.

Le Président explique que nombre de documents sont déjà envoyés par mail mais que la Loi sur les communes requiert que certains envois soient effectués par La Poste, par exemple les convocations aux séances du Conseil.

Mme Anh-Nga TRAN signale qu'elle a éprouvé des difficultés à se connecter à l'intranet communal.

Le Président ainsi que M. Michel AMAUDRUZ, Municipal, indiquent que l'intranet fonctionne correctement mais qu'on va peut-être communiquer une nouvelle fois la manière de procéder à celles et ceux qui le souhaitent.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le secrétaire procède au contre-appel.

MM. Gilbert MONNEY et Philippe HAYWARD sont absents.

La séance est levée à 21h25.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : Le secrétaire :

Daniel Besson Joël Guillet

Le Mont, le 11 novembre 2014



Le Mont-sur-Lausanne
Cap vers la société à 2000 watts

PROCESSUS « CITE DE L'ENERGIE »



Antonio Turiel, urbaniste, chef de service



Plan de la présentation

1. Contexte

1.1. CH, Stratégie énergétique 2050

1.2. VD, Nouvelle base légale

2. Démarche et étapes

3. Concept énergétique communal

4. Le label «Cité de l'énergie»

5. La vision de la «société à 2000 watts»



Le Mont-sur-Lausanne
Cap vers la société à 2000 watts

1. CONTEXTE

1.1. CH : Stratégie énergétique 2050

Projection de l'une des trois vidéos produites par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC.

Source des films

[http://www.uvek.admin.ch/dokumentation/
02501/03598/index.html?lang=fr](http://www.uvek.admin.ch/dokumentation/02501/03598/index.html?lang=fr)

1. CONTEXTE

1.2. VD : Nouvelle base légale

Cadre légal

- Loi vaudoise sur l'énergie du 1^{er} juillet 2014 (LVLEne).
- Règlement d'application de la loi vaudoise sur l'énergie du 1^{er} août 2014 (RLVLEne).

Objectifs généraux

- Développer l'efficacité énergétique et les économies d'énergie.
- Développer les énergies renouvelables et augmenter la part produite dans le Canton.
- Assurer un approvisionnement sûr et compatible avec la protection de l'environnement.

2. DEMARCHE ET ETAPES

Pour anticiper les enjeux et évolutions socioéconomiques, environnementaux et territoriaux, la Commune du Mont-sur-Lausanne s'est engagée dans le processus «Cité de l'énergie» via le programme SuisseEnergie pour les communes.

PRINCIPALES ETAPES A CE JOUR	
2011	Présentation du programme SuisseEnergie pour les communes (09.12.2011). Action volontaire.
2011	Adhésion au programme SuisseEnergie pour les communes (20.12.2011).
2012	Audit de la politique énergétique communale (50%).
2013	Concept énergétique communal via SuisseEnergie pour les communes (approuvé par la Municipalité en janvier).
2014	Obtention du label «Cité de l'énergie» (septembre).



Le Mont-sur-Lausanne
Cap vers la société à 2000 watts

3. LE CONCEPT ENERGETIQUE COMMUNAL (CECom)



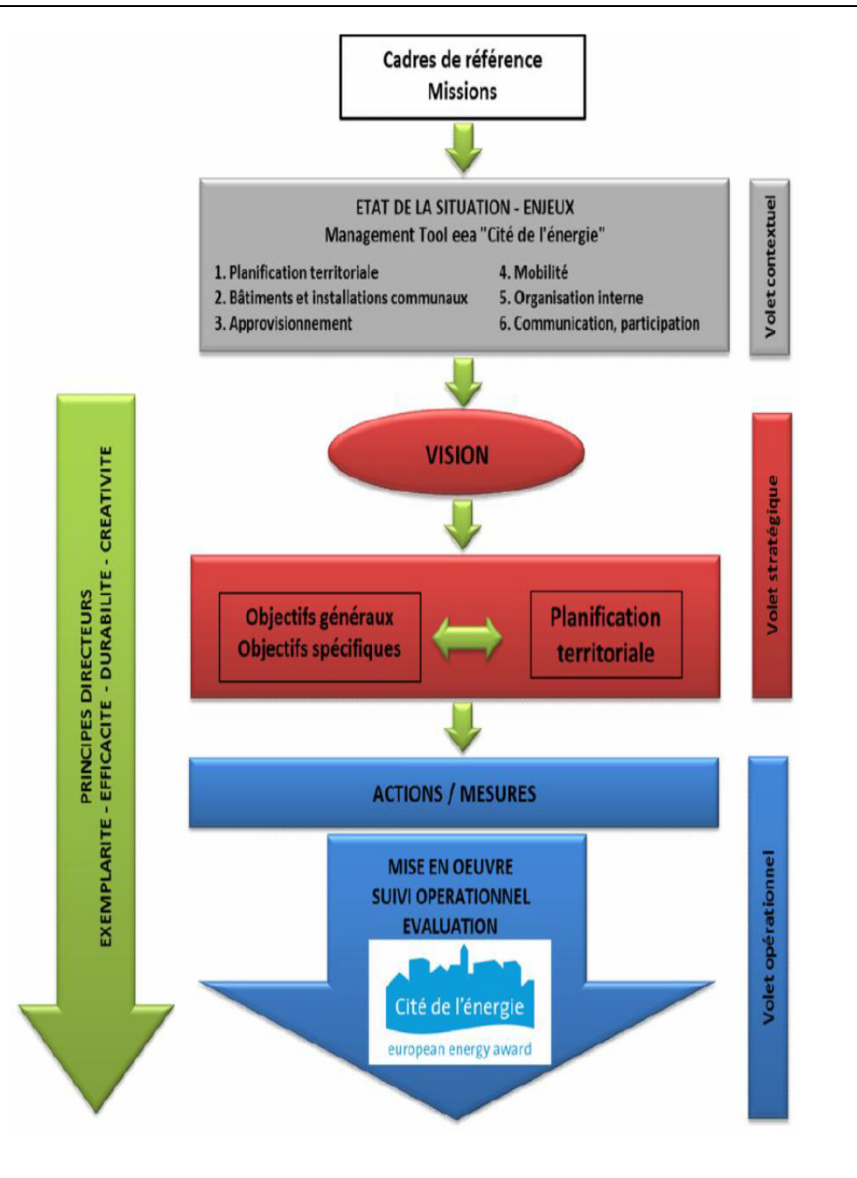
COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE CONCEPT ENERGETIQUE COMMUNAL



CAP VERS LA SOCIETE A 2000 WATTS

Rapport final
Janvier 2013

Mandataire :
Antonio Turiel, Conseiller "Cité de l'énergie"
c/o SEREC Sàrl, Ch. de Mornex 3, 1003 Lausanne
T 021 311 24 64, F 021 311 24 70
turiel@serec.ch; www.citedelenergie.ch



3. LE CONCEPT ENERGETIQUE COMMUNAL (CECom)

VOLET OPERATIONNEL : LE PLAN D' ACTIONS

Actions réalisées:

- Adoption du standard bâtiments 2011.
- Etiquetage des bâtiments (cf. Display).
- Commission communale «Société à 2000 watts».
- Achat de vélos électriques pour l'administration communale.
- Mise en place d'un système d'indicateurs (contrôle de l'atteinte des objectifs).
- Panneaux PV sur les bâtiments communaux.
- CAD bois au complexe scolaire du Mottier.
- Elaboration de concepts énergétiques territoriaux dans les études de PQ.
- ...



Obtenu le 23 septembre 2014
Décerné à Bienne le 1^{er} octobre 2014

4. LE LABEL NATIONAL «CITE DE L'ENERGIE»

Deux types de labels:

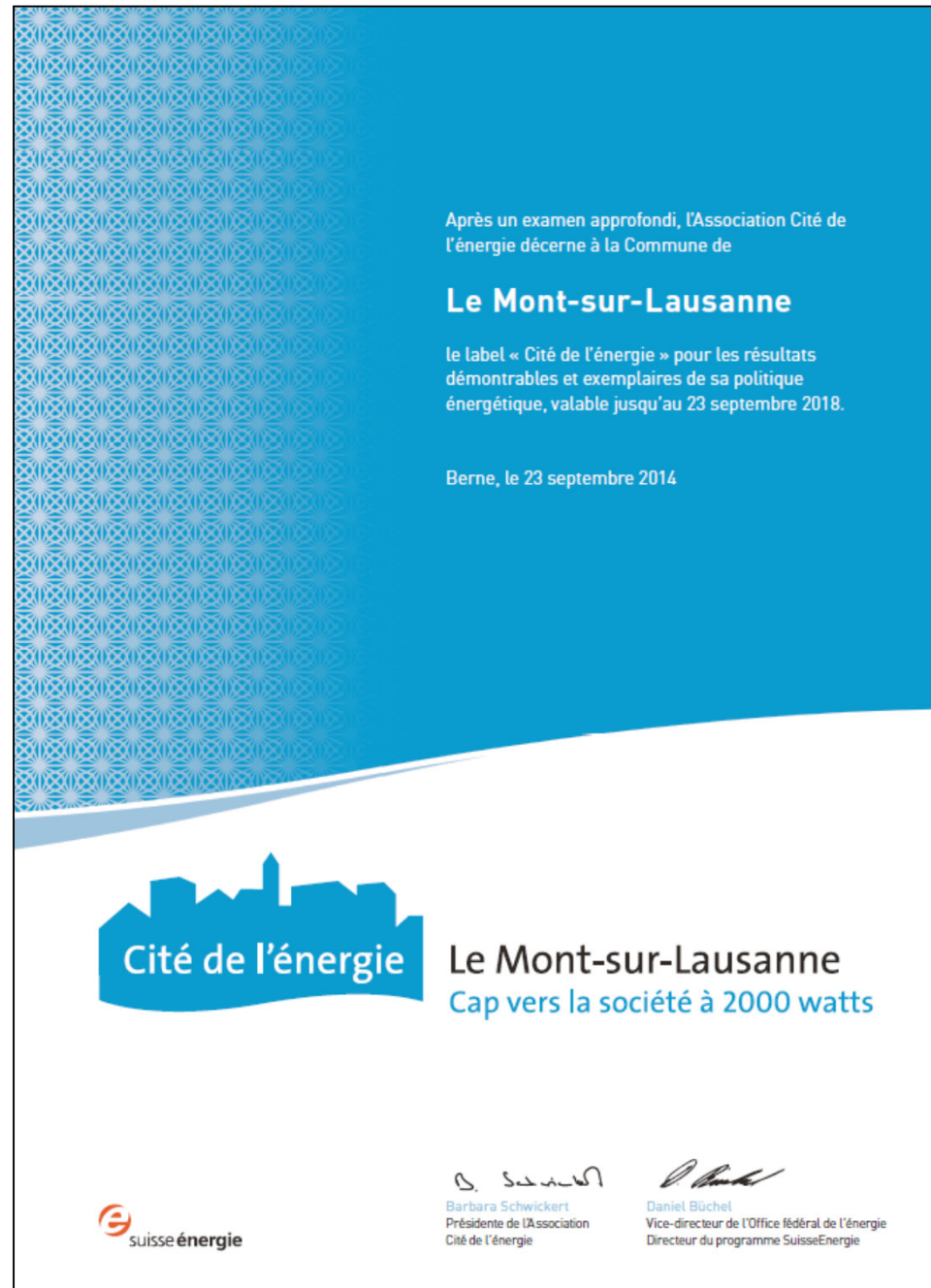
1. **Label national «Cité de l'énergie» :**
quand **50%** du potentiel de réalisations de la commune est dépassé.



2. **Label européen «European Energy Award Gold»:** correspond au label «Cité de l'énergie» en or, à savoir quand plus de **75%** du potentiel de réalisations de la commune est dépassé.



europaean
energy award **GOLD**




Après un examen approfondi, l'Association Cité de l'énergie décerne à la Commune de


Le Mont-sur-Lausanne

le label « Cité de l'énergie » pour les résultats démontrables et exemplaires de sa politique énergétique, valable jusqu'au 23 septembre 2018.


Berne, le 23 septembre 2014



Le Mont-sur-Lausanne
Cap vers la société à 2000 watts



Barbara Schwickert
Présidente de l'Association
Cité de l'énergie

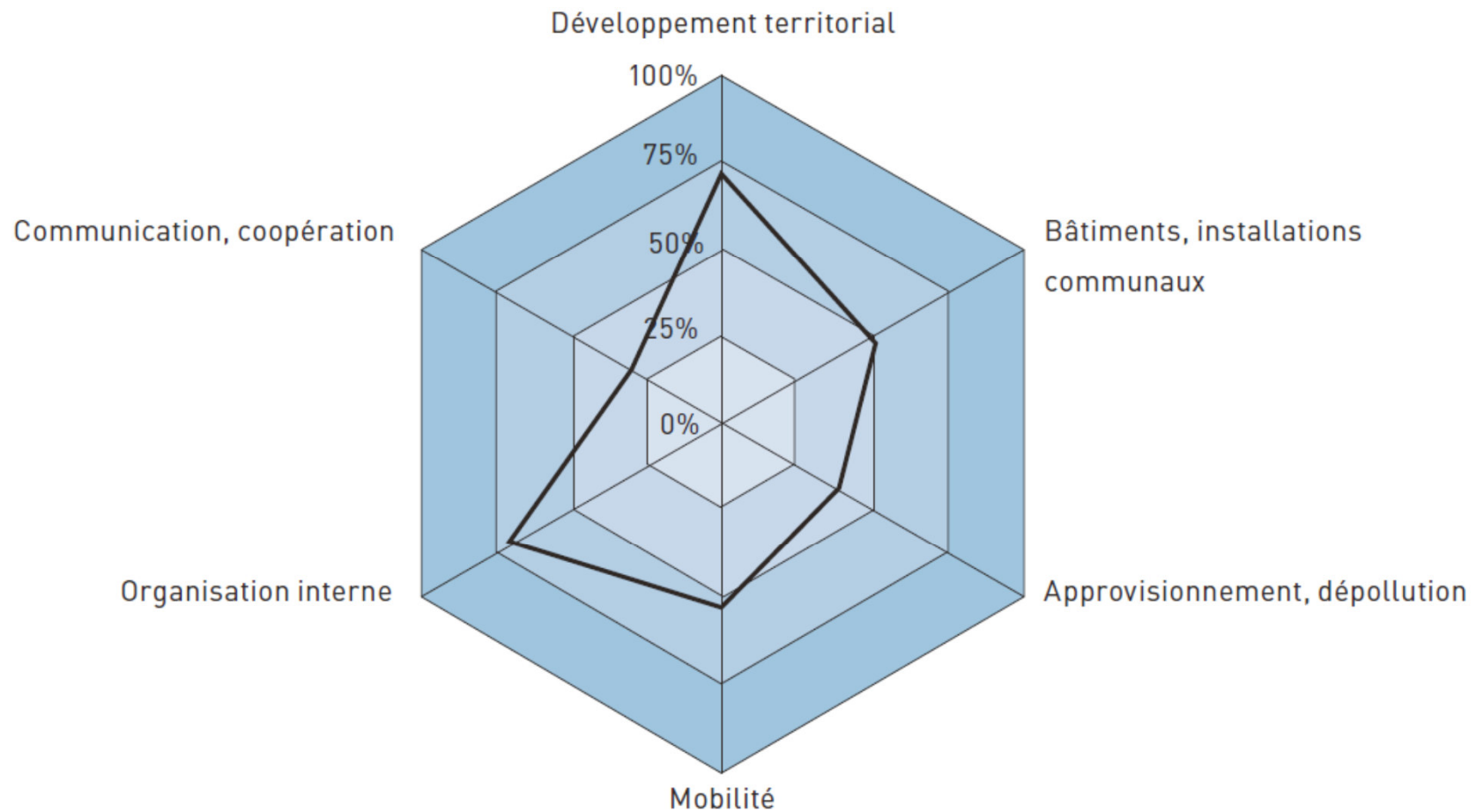


Daniel Büchel
Vice-directeur de l'Office fédéral de l'énergie
Directeur du programme SuisseEnergie

4. LE LABEL NATIONAL «CITE DE L'ENERGIE»

Taux de réalisation en 2014 : 54%

Prochaine évaluation: 2018



Outil d'évaluation en ligne : Management tool (catalogue Cité de l'énergie)

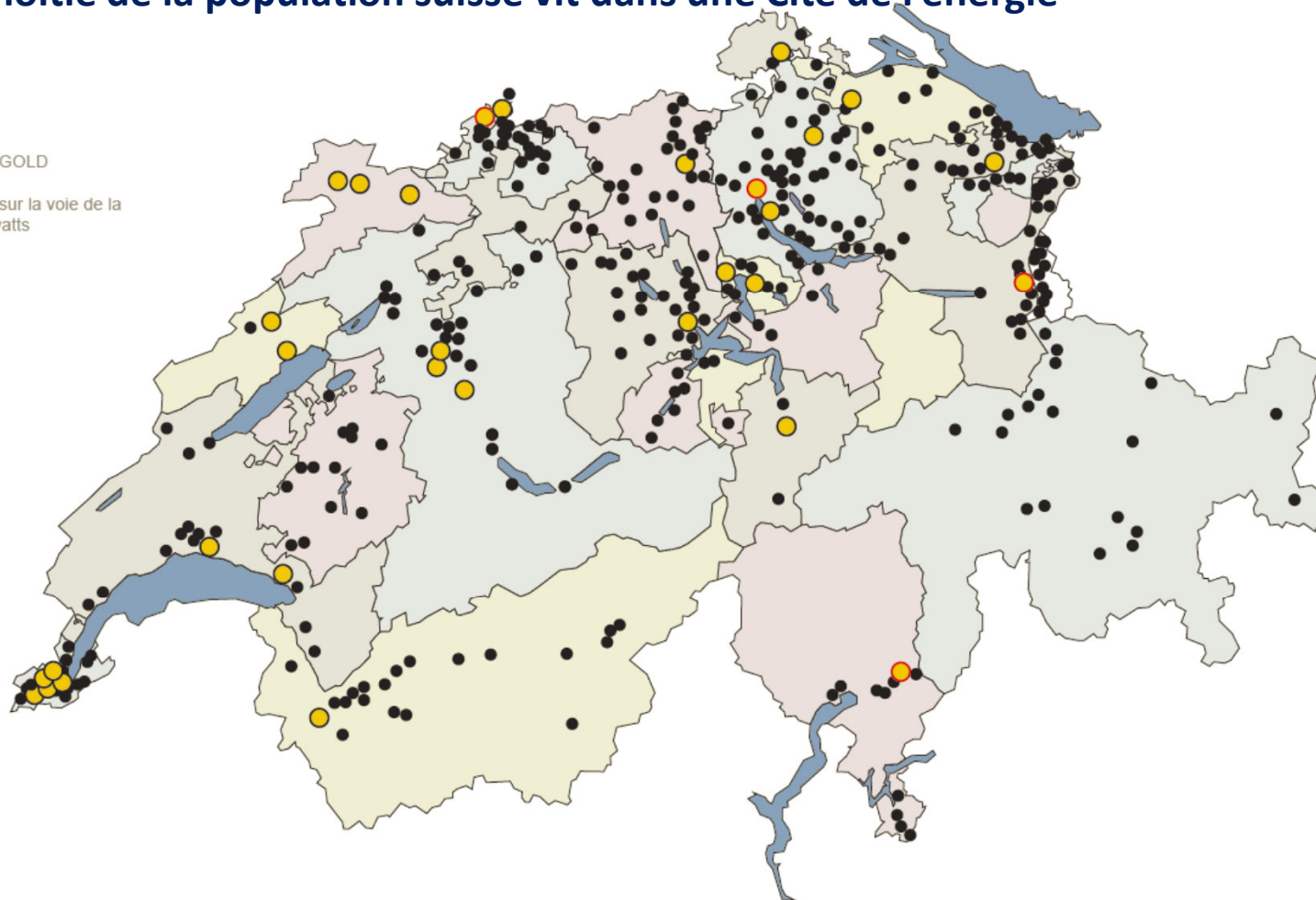
4. LE LABEL NATIONAL «CITE DE L'ENERGIE»

LES CITES DE L'ENERGIE EN SUISSE

Octobre 2014 / 359 Cité de l'énergie

Plus de la moitié de la population suisse vit dans une Cité de l'énergie

- Cité de l'énergie GOLD
- Cité de l'énergie sur la voie de la Société à 2000 watts



Le Mont-sur-Lausanne, 357^{ème}

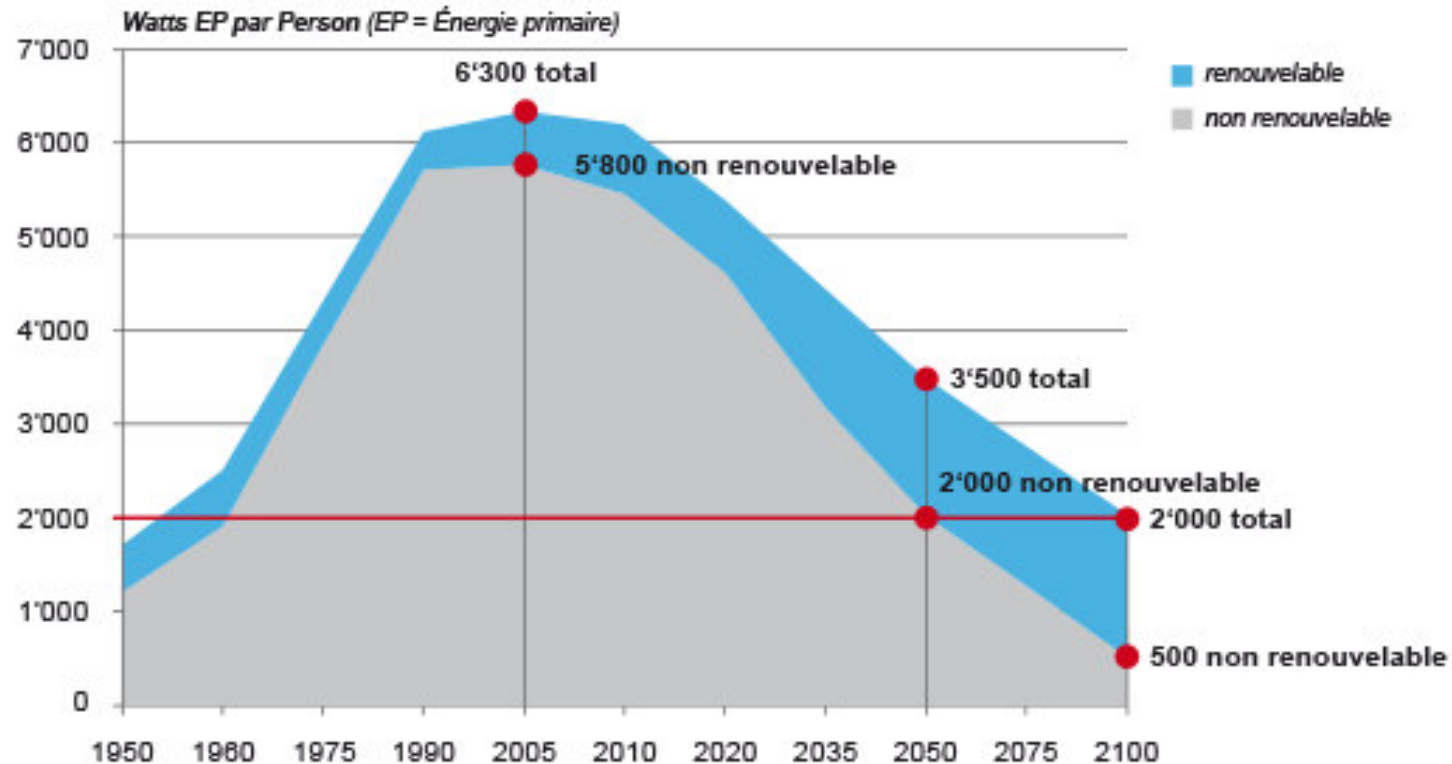
5. VOUS AVEZ DIT «SOCIETE A 2000 WATTS»?

La société à 2000 watts, c'est avant tout :

- .. une **vision à long terme à l'horizon 2050-2100**
 - 2000 watts d'énergie primaire (3 fois moins qu'actuellement)
 - 1 tonne de CO₂ par personne (8 fois moins qu'actuellement)
- .. un **énorme défi** en termes d'innovation dans tous les domaines
 - social (comportements), sociétal (politiques publiques), technique (technologies).
- .. miser sur la **qualité** au lieu de **quantité** !

5. VOUS AVEZ DIT «SOCIETE A 2000 WATTS»?

Chemin de la décroissance énergétique



6'300 watts, c'est la puissance qu'une personne consomme en moyenne par année, en Suisse.

2'000 watts pourraient suffire en 2100.

2000 watts = 17'500 kWh soit 1'750 litres de mazout/an; soit 5 l./jour)

5. VOUS AVEZ DIT «SOCIETE A 2000 WATTS»?

Les champs d’actions sont connus



5. VOUS AVEZ DIT «SOCIETE A 2000 WATTS»?

Nous devons modifier notre comportement dès maintenant!

- Faire plus avec moins.

Efficacité

- N'utiliser que ce dont nous avons vraiment besoin.

Suffisance

- Passer aux énergies renouvelables.

Substitution

Adopter un **mode de vie responsable** permet la **gestion durable des ressources**.



Alors,



Le Mont-sur-Lausanne
Cap vers la société à 2000 watts



**Un grand défi nous attend.
Commençons aujourd'hui!!!**

Merci de votre attention

Pour aller plus loin :

www.2000watt.ch

www.citedelenergie.ch